

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 15

Procuration 2

Votants 17

L'an deux mille vingt-quatre, le 7 novembre à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

1^{ère} Adjointe

Date de la convocation : 28/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 30/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 22 NOV. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, CAMUS, FAURÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIERE, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE a donné procuration à Monsieur Benjamin PARIS,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-76 Délibération portant modification de la durée hebdomadaire d'un emploi (35h)

Exposé

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu Délibération n° 2022-57 Portant création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (32h),

Madame la 1^{ère} Adjointe expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent.

Considérant cette nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique au vu de l'augmentation de travail.

Décision

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

Article 1^{er} : la suppression, à compter du 01/12/2024 d'un emploi à temps non complet (32h hebdomadaires) du poste d'adjoint technique temps non complet

Article 2 : la création, à compter de cette même date, d'un emploi à temps complet (35 heures hebdomadaires) du poste d'adjoint technique temps non complet

La délibération est adoptée à :

17

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 19/11/2024

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

